

---

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOYRAZÈS,**

Vu l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE016 du 12 avril 2018 validant la mise en œuvre du plan d'adressage ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE004 du 14 février 2022 portant sur la dénomination et numérotation des voies de la commune de Moyrazès ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE049 du 13 novembre 2023 portant sur la modification de la dénomination et la numérotation de certaines voies de la commune de Moyrazès ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE013 portant sur la dénomination et modification de certains noms de voies ;

Vu l'arrêté A032 du 13 mai 2024 portant sur la dénomination et numérotation des voies de la commune ;

Considérant que certaines adresses ou numéros de parcelles sont erronées ou ont été modifiés ;

Considérant la nécessité de compléter la numérotation de certaines voies ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

### ARTICLE 2

Le numérotage comporte, pour chaque voie, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. Ce numéro peut toutefois être répété sur les autres portes de l'immeuble lorsqu'elles donnent sur la même rue que la porte principale.

### ARTICLE 3

La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue.

De manière générale, la numérotation sera paire à droite et impaire à gauche dans le sens croissant, en s'éloignant du centre bourg vers la périphérie.

Les systèmes de numérotation utilisés sont le système métrique et le système sériel dit continu.

Le système métrique : les numéros attribués aux habitations représentent la distance en mètres séparant le début de la voie du point adresse numérique.

Le système sériel dit continu : la numérotation est continue avec des numéros pairs d'un côté et impairs de l'autre utilisée dans la zone urbaine, le centre-bourg.

### ARTICLE 4

Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque sur la façade ou sur le mur de clôture de l'immeuble au niveau du point d'accès sapeur-pompier.

La commune est chargée de l'achat et de l'installation des plaques.

Les propriétaires peuvent toutefois être autorisés à procéder à l'apposition de ces plaques à leurs frais et sous le contrôle des services communaux dans un délai de six mois.

Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge de la commune.

Les frais d'entretiens, hors le cas de changements de série, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros soient constamment nets et lisibles.

## ARTICLE 5

Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

## ARTICLE 6

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

## ARTICLE 7

Les numéros des parcelles suivantes sont modifiés comme suit :

Dénomination actuelle					Nouvelle dénomination				
Parcelles	N° de voie	Voie	Dénomination	Lieudit	Parcelles	N° de voie	Voie	Dénomination	Lieudit
AC 16 AC 17	1617	route	des moulins	Graunès	<b>AC 419</b>	1617	route	des moulins	Graunès
AV 677	5355	route	de la Maresque	Méricanou	<b>AV 972</b>	5355	route	de la Maresque	Méricanou
AI 280 Lot 1	2	rue	Camin dels Prats	Moyrazès	<b>AI 427</b>	2	rue	Camin dels Prats	Moyrazès
AI 280 Lot 2	4	rue	Camin dels Prats	Moyrazès	<b>AI 428</b>	4	rue	Camin dels Prats	Moyrazès
AI 280 Lot 1	6	rue	Camin dels Prats	Moyrazès	<b>AI 429</b>	6	rue	Camin dels Prats	Moyrazès
AI 280 Lot 4	8	rue	Camin dels Prats	Moyrazès	<b>AI 430</b>	8	rue	Camin dels Prats	Moyrazès
AI 280 Lot 5	2	Impasse	des Colombes	Moyrazès	<b>AI 431</b>	2	Impasse	des Colombes	Moyrazès
AI 280 Lot 6	4	Impasse	des Colombes	Moyrazès	<b>AI 432</b>	4	Impasse	des Colombes	Moyrazès
AI 280 Lot 7	6	Impasse	des Colombes	Moyrazès	<b>AI 437</b>	6	Impasse	des Colombes	Moyrazès
AI 280 Lot 8	8	Impasse	des Colombes	Moyrazès	<b>AI 438</b>	8	Impasse	des Colombes	Moyrazès
AI 280 Lot 9	10	Impasse	des Colombes	Moyrazès	<b>AI 439</b>	10	Impasse	des Colombes	Moyrazès

## ARTICLE 8

Les adresses suivantes sont modifiées comme suit :

Dénomination actuelle					Nouvelle dénomination				
Parcelles	N° de voie	Voie	Dénomination	Lieudit	Parcelles	N° de voie	Voie	Dénomination	Lieudit
AH 204 AH 205 AH 206	8	avenue	du Ségala	Moyrazès	AH 204 AH 205 AH 206	<b>2</b>	<b>place</b>	<b>de l'Orme</b>	Moyrazès
AH 368 AH 242	2	place	du Ranquet	Moyrazès	AH 368 Ah 242	<b>2 bis</b>	<b>avenue</b>	<b>des Evêques</b>	Moyrazès

## ARTICLE 9

Le numéro de voie suivant est ajouté sur la route des Moulins :

Parcelle	Nouveau N° de voie	Nouvelle voie	Dénomination	Lieudit
AC 497 – AC 474	<b>1625</b>	<b>route</b>	<b>des Moulins</b>	Graunès

**ARTICLE 10**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 11**

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 12**

Cet arrêté complète et modifie l'arrêté A032 du 13 mai portant sur la dénomination et numérotation des voies de la commune.

Fait à Moyrazès, le 26 juin 2024

*Le Maire,*  
*Michel ARTUS.*



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **A041 Adressage dénomination et numérotation des voies de la commune - Ajout et modifications**

.....  
Date de décision: **26/06/2024**

Date de réception de l'accusé **27/06/2024**  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : **20240626\_A041**

Identifiant unique de l'acte : **012-211201629-20240626-20240626\_A041-AR**

.....  
Nature de l'acte : **Arrêtés réglementaires**

Matières de l'acte : **8 .3**

**Domaines de compétences par themes**  
**Voirie**

Date de la version de la **29/08/2019**  
classification :

.....  
Nom du fichier : **A041-2024 Adressage dénomination et numérotation des voies de la commune - Ajout et modifications.pdf ( 99\_AR-012-211201629-20240626-20240626\_A041-AR-1-1\_1.pdf )**